

Communiqué de presse



LPO Franche-Comté

7 rue Voirin - 25000 Besançon
03 81 50 43 10 - franche-comte@lpo.fr
<http://franche-comte.lpo.fr>

Septembre 2016

Contact :

Pascal Philip / LPO Franche-Comté : 03 81 50 43 10 - 06 64 29 52 24



Tour à hirondelles sur le site d'une entreprise de chimie © Noé Bourguet



Bâtiment réhabilité, intégrant les hirondelles © Habitat 25

Accueillir les hirondelles : les entreprises montrent l'exemple en Franche-Comté

Crise du logement ...

Avec le retour du printemps, nos cieux s'égaient chaque année du babil et du vol gracieux des hirondelles, parvenues au terme d'un long voyage depuis le continent africain. Parmi les quatre espèces présentes en Franche-Comté, trois entreprennent cette migration annuelle dont deux vivent à notre proximité immédiate : l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre. La première s'installe à l'intérieur des bâtiments, de préférence agricoles, tandis que la seconde façonne ses nids de terre sur les façades de nos maisons, aussi bien en ville qu'à la campagne.

Dès leur retour sous nos latitudes, ces voyageuses au long cours se hâtent alors de regagner les villages et les villes qui les ont vus naître ou dans lesquelles elles avaient élu domicile les années précédentes. Malheureusement, il n'est pas rare qu'elles se retrouvent confrontées à une pénurie de logement laissant plus d'un couple sans possibilité de nicher.

Différentes causes sont à l'origine de cette crise de l'immobilier : la destruction de bâtiments anciens dont l'architecture était propice aux hirondelles, la réfection de façades rendant inhospitalier un site autrefois favorable, l'artificialisation des sols raréfiant la boue essentielle à la construction des nids, l'installation de dispositifs empêchant les hirondelles de nicher, et parfois, la destruction intentionnelle de leurs nids en raison de problèmes de cohabitation avec les habitants.

C'est l'hirondelle de fenêtre qui pâtit le plus des destructions, ceci malgré la protection intégrale dont bénéficient l'espèce et son nid au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement.

Ces difficultés à trouver des sites où nicher ne sont pas sans conséquence. Depuis plusieurs décennies, l'Hirondelle de fenêtre se fait en effet plus rare, même dans les agglomérations où elle avait des populations importantes. Cette régression a été constatée en région à l'occasion d'une grande enquête menée par la LPO Franche-Comté et renouvelée tous les 5 ans. Entre 2007 et 2013, la région a ainsi perdu 15 % de ses couples nicheurs d'hirondelle de fenêtre (sur un échantillon comparable de 255 communes).

Communiqué de presse



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
FRANCHE COMTÉ

LPO Franche-Comté

7 rue Voirin - 25000 Besançon
03 81 50 43 10 - franche-comte@lpo.fr
<http://franche-comte.lpo.fr>

Septembre 2016

Contact :

Pascal Philip / LPO Franche-Comté : 03 81 50 43 10 - 06 64 29 52 24



Nichoires pour hirondelles de fenêtre © Samuel Maas

...

Des entreprises attachées à leurs hirondelles

Emblématique de la faune de proximité, la préservation de l'hirondelle de fenêtre est l'affaire de tous, particuliers, entreprises, établissements publics et collectivités. C'est ainsi que plusieurs entreprises ont choisi de travailler conjointement avec la LPO Franche-Comté à la préservation des couples qui nichent sur leurs bâtiments, en installant des nids artificiels. De cette manière, des gestionnaires d'habitat collectif comme Habitat 25 et Habitat 70 peuvent entretenir leur parc locatif tout en pérennisant à long terme la présence des hirondelles sur les bâtiments où elles nichent, en limitant au maximum les nuisances éventuelles pour les habitants.

De même, des industriels comme LISI Automotive, Peugeot à Vesoul et Solvay ont également installé des nids artificiels afin de préserver les couples nicheurs dont les nids étaient menacés par des opérations de rénovation. Le site de Solvay à Tavaux est le deuxième à recevoir une tour à hirondelles de Franche-Comté, un hôtel coquet pouvant accueillir une cinquantaine de couples !

Comment contribuer à la préservation de la faune de proximité ?

Vous êtes une collectivité, un établissement public ou une entreprise et vous souhaitez préserver et/ou favoriser la biodiversité sur votre site. Voici les deux cas de figure que vous pouvez rencontrer :

- Vous envisagez des travaux sur des bâtiments occupés par des hirondelles ou autres espèces potentiellement protégées. N'hésitez pas à nous appeler afin de bénéficier de nos conseils et de notre accompagnement. Il vous faudra également contacter les services de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui est l'organisme habilité à délivrer une autorisation en cas d'atteinte à une espèce protégée.
- Vous souhaitez simplement faire de votre établissement une zone favorable à l'épanouissement et à l'enrichissement de la biodiversité. La LPO peut, là aussi, apporter son expertise afin d'établir un diagnostic écologique, mettre en place des mesures d'aménagement et de gestion ou encore réaliser un accompagnement pédagogique sur votre site et ce, quelque soit la configuration et la richesse initiale des lieux.